

## **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2017**

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 28 juillet 2017 sous la présidence du maire Jacky BONIN et en présence de tous les membres.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, les points suivants ont été étudiés :

**DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE** : Néant.

**CONTRAT DE TRAVAIL ADJOINT TECHNIQUE** : Suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours et à la suppression des TAP, le contrat de travail de l'adjoint technique chargé du ramassage scolaire, de la surveillance des enfants et de quelques heures d'entretien des locaux et espaces verts, est ramené de 21 heures 30 à 16 heures par semaine à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017. Le contrat de travail de Mme Ivana SCARPINATI se terminant au 31 août 2017, le conseil municipal décide de la création d'un nouveau poste d'adjoint technique stagiaire à raison de 16 heures par semaine et retiens la candidature de Mr Bruno DUFOUR parmi les diverses demandes reçues.

**ADHESION DE LA COMMUNE DE STE CROIX** : Le maire informe le conseil municipal que la commune de STE CROIX EN BRESSE a sollicité son adhésion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. Le conseil communautaire s'est prononcé favorablement le 17 mai 2017 dans l'attente de l'accord des conseil municipaux de chaque commune membre. Le conseil municipal, après en avoir débattu, émet à l'unanimité un avis favorable à l'adhésion de la commune de STE CROIX EN BRESSE à la Communauté de Communes de la Bresse Louhannaise Intercom' à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**DEVIS** : le maire informe le conseil municipal que la règlementation impose aux communes l'entretien régulier par un professionnel des hottes de cuisines dont elles sont propriétaires. Le conseil municipal prend connaissance du devis établi par DOMBES HOTTES NETTOYAGE qu'il accepte à l'unanimité. Le conseil municipal autorise également le maire à signer le contrat de maintenance annuel avec cette même société. Concernant la hotte de la cuisine du RUSTIQUE, il est convenu que l'entretien de l'année 2017 sera à la charge de la commune mais que le RUSTIQUE devra supporter les frais d'entretien ultérieurs, ces travaux incombant aux locataires.

**TRAVAUX** : le maire fait le point sur les divers travaux en cours : le bâtiment LONJARET a été détruit comme prévu, le terrain de pétanque est quasiment terminé, la signalétique « Balades vertes » est sur le point d'être réalisée.

**AMENAGEMENT LOCAL ASSOCIATIF** : le permis de construire a été déposé et nous sommes dans l'attente de l'avis du SPANC concernant l'assainissement.

**SIERL** : à la demande de ce syndicat, le conseil municipal liste les opérations à prévoir en 2018 concernant les branchements ou travaux à exécuter sur les conduites d'eau potable.

**ENTRETIEN ESPACES VERTS** : le conseil municipal décide confier à l'Entreprise PACCAUD PAYSAGE l'entretien des espaces verts pendant les vacances d'été 2017 de l'employé communal.

**TONTE DU STADE** : le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la mise à disposition des installations sportives au profit du club LOUHANS CUISEAUX FC, la commune s'est engagée à tondre le terrain de football une fois par semaine. Il est prévu qu'en cas de tonte plus rapprochée, celle-ci serait assurée par le club lui-même avec son propre matériel. A cet effet, la commune accepte de mettre à disposition du club un local où sera remis le tracteur tondeuse lui appartenant.

Le conseil municipal étudie les questions diverses.